



Les abolitions de l'esclavage

Témoignage : la traite négrière illégale au milieu du XIXe siècle

E. BOUËT-WILLAUMEZ, Capitaine de vaisseau, *Commerce et traite des Noirs aux Côtes occidentales d'Afrique*, 1er janvier 1848, Imprimerie Nationale, Paris, extraits.

« Achat et incarcération des esclaves dans les foyers de traite » .

(...) Les esclaves, une fois vendus aux traitants négriers, sont renfermés par ces derniers dans de vastes cases de paille et de bambou nommées barracons, où les malheureux sont enchaînés et surveillés avec soin; si ces barracons sont des succursales de traite établies dans l'intérieur, ils n'y séjournent pas longtemps; dès que leur nombre est suffisant pour former une caravane, ils sont dirigés vers le foyer de traite principal, établi non loin du bord de la mer. Ils partent ainsi sous la garde et la conduite de quelques barraconniers ou nègres geôliers à la solde des négriers européens: ces barraconniers sont le plus souvent des Kroumanes ou noirs de la côte de Krou, au N. de l'équateur, et dans le S., des Kabindes ou noirs de Kabinda; ils sont armés jusqu'aux dents et au nombre de 4 par section de 30 esclaves; les hommes sont liés par une corde ou une petite chaîne; souvent encore on les attache par le cou à un bâton au nombre de 3 ou 4; les femmes et les enfants marchent librement. On fait deux haltes par jour pour prendre quelque nourriture; chaque esclave porte sur lui ses vivres de toute la route. La caravane passe d'ordinaire la nuit dans des lieux sûrs et fixés d'avance; parfois il arrive que des esclaves forts et hardis s'échappent; c'est alors le devoir des barraconniers de leur courir sus et de les rattraper. Lorsque la caravane est parvenue au foyer de traite principal, on la laisse généralement s'y refaire quelque temps des fatigues de sa route avant de l'embarquer. (...)

Ils les font sortir deux fois par jour des barracons et les contraignent à s'asseoir en rond, mais enchaînés, au milieu de la cour de l'établissement de traite; des barraconniers les accompagnent et les placent en ordre et à rangs serrés côté à côté; (...)

Ne sommes-nous pas en droit de conclure:

Que la traite des noirs continue à se faire avec activité dans le fond du golfe de Bénin et sur les côtes de Loango et du Congo, mais diminue sur les autres fractions du littoral africain;

Que la police de nos couleurs et celle des couleurs britanniques sont rigoureusement faites par les croiseurs des deux nations;

Qu'on ne peut en dire autant à l'égard du pavillon des Etats-Unis, qui couvre encore plus ou moins directement des opérations de traite d'esclaves;

Que les autorités portugaises ont enfin attaqué vigoureusement ce criminel trafic sur leur propre territoire, à la côte d'Angola, naguère ouverte aux transactions publiques des négriers;

Que les négriers brésiliens et espagnols peuvent compter et comptent, en effet, sur une impunité complète de la part des autorités du Brésil ou de Cuba quand ils y effectuent le débarquement de leurs esclaves.

Que l'éparpillement des barracons à esclaves rend les mesures de rigueur à l'égard des négriers d'une exécution beaucoup plus difficile;

Que l'Europe se doit à elle-même de tenir un langage sévère et ferme aux nations qui tolèrent encore la traite des esclaves sur leur territoire;

Que la France, qui possède la plus riche colonie d'échanges de l'Afrique occidentale, doit donner au monde



Les abolitions de l'esclavage

l'exemple d'une philanthropie éclairée, ne fût-ce qu'en expiation du passé; qu'elle doit enfin développer sur une vaste échelle, à Saint-Louis du Sénégal, le collège africain dont j'ai jeté les premières bases en 1844, et y faire instruire 5 ou 600 jeunes gens venus de tous les points de l'Afrique;

Que ces jeunes gens, expédiés en mission plus tard dans le coeur de l'Afrique ou de leur pays natal, y feraient rayonner peu à peu la civilisation et les idées françaises, dont ils seraient devenus d'intelligents apôtres;

Que le système des croisières est impuissant à supprimer complètement le trafic des noirs, vu la multiplicité des points où l'on incarcère et embarque ces derniers à bord des négriers. »